Liste de contrôle pour la prévention du COVID-19

Lignes directrices sectorielles

Dernière mise à jour : 8 mai 2020

L'État du Maine a adopté une approche progressive pour permettre aux entreprises de l'État d'ouvrir en toute sécurité au moment opportun. Cette approche est soutenue par la science, l'expertise en matière de santé publique et la collaboration du secteur. Le plan est disponible sur www.maine.gov/covid19/restartingmaine.

Ce document fait partie des nombreux documents d'orientation que l'État du Maine a préparés à l'intention des entreprises afin qu'elles puissent s'organiser et respecter les directives sanitaires pour ouvrir en toute sécurité. Veillez à associer ce document avec le document d'orientation générale qui s'applique à tous les secteurs, disponible sur maine.gov/decd.

Veuillez noter : ce document peut être mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité de nouvelles informations et ressources.

Orientation générale

Employeurs, veuillez consulter le guide du CDC <u>Prepare your Small commerces and Employees for the Effects of COVID-19</u> (Préparez votre entreprise et vos employés aux effets du COVID-19)

 Assurez-vous de pouvoir trouver les informations locales sur le COVID-19 et l'évolution locale des cas de COVID-19

Prévention et préparation

Distanciation physique et règles d'hygiène pour prévenir la propagation de la maladie

- Faites maintenir une distance physique de 1m80 (6 pieds) au personnel, clients et fournisseurs.
- Obligez le personnel à porter un masque en tissu.
 - Les masques en tissu permettent de prévenir la propagation de la maladie.
 - À quel point les masques en tissu et les visières faciales sont recommandés dépend de la proximité et de la durée du contact. Veuillez consulter les directives spécifiques au secteur.
- Exigez du personnel qu'il adopte les règles d'hygiène pour les mains. Une bonne hygiène des mains prévient la propagation des maladies. La meilleure hygiène des mains est le lavage fréquent. Rappelez au personnel de se laver et de se désinfecter les mains fréquemment, en particulier lorsqu'il est en contact avec les clients et des objets appartenant aux clients.

Dépistage

- Posez les questions suivantes au personnel et aux clients pour détecter les signes de la maladie :
 - o Avez-vous eu de la toux ou mal à la gorge ?
 - Avez-vous eu de la fièvre ou vous sentez-vous fiévreux ?
 - Souffrez-vous d'essoufflement ?
 - Souffrez-vous d'une perte du goût ou de l'odorat ?
 - Avez-vous été en contact avec une personne présentant ces symptômes au cours des 14 derniers jours ?
 - vivez-vous avec quelqu'un qui est malade ou en quarantaine ?
 - Êtes-vous sorti de l'État au cours des 14 derniers jours ?
- Selon les informations et l'expertise médicale actuellement disponibles, les personnes âgées et les personnes de tout âge ayant des problèmes de santé graves sont plus susceptibles de développer une forme grave du COVID-19. Les membres du personnel les plus à risque sont :
 - les personnes de plus de 65 ans,
 - les personnes de tout âge qui ont un problème de santé, en particulier si celui-ci n'est pas bien contrôlé, notamment :
 - les personnes atteintes de maladie pulmonaire chronique ou d'asthme modéré à grave
 - les personnes atteintes de graves problèmes cardiaques
 - les personnes atteintes d'hypertension
 - les personnes immunodéprimées :
 - de nombreuses situations médicales peuvent entraîner un déficit immunitaire, notamment le traitement du cancer, le tabagisme, la transplantation de moelle osseuse ou d'organes, les troubles immunitaires, le VIH ou SIDA mal contrôlé et l'utilisation prolongée de corticostéroïdes et d'autres médicaments qui affaiblissent le système immunitaire
 - les personnes obèses (indice de masse corporelle [IMC] de 40 ou plus)
 - les personnes atteintes de diabète
 - les personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique et traitées par dialyse
 - les personnes atteintes d'une maladie du foie

Mesures opérationnelles

- À l'aide d'affiches, rappelez au personnel, aux fournisseurs et aux clients l'importance des règles d'hygiène des mains et de la distanciation physique.
- Veillez à ce que le personnel ait accès à du savon pour se laver les mains, à des masques en tissu, à des gants, à des mouchoirs en papier, à des essuie-tout et à une poubelle spéciale pour jeter les articles usagés.
- Disposez de zones de lavage des mains pour le personnel, les fournisseurs et les clients.
- Disposez de désinfectant pour les mains (au moins 60 % d'alcool) à plusieurs endroits sur le lieu de travail et dans les espaces publics.
- Les réunions du personnel en présentiel doivent être limitées et respecter la distanciation physique.
- Décalez les horaires du personnel et tâchez d'étendre la durée de travail pour réduire le nombre de personnes travaillant ensemble en même temps, et agrandissez l'espace de contact avec le public.

- Augmentez les communications électroniques liées au travail (SMS, courriels, messagerie instantanée, appels téléphoniques) au sein du personnel afin de réduire la fréquence des contacts en présentiel.
- Aménagez les heures de pause et de repas pour limiter les contacts entre les membres du personnel.
- Fournissez des ressources et un environnement de travail qui favorisent l'hygiène personnelle, comme des mouchoirs en papier, des poubelles sans contact, du savon, du gel pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool, du désinfectant et des serviettes jetables pour nettoyer les surfaces de travail.
- Aérez l'espace de travail en ouvrant les fenêtres et les portes autant que possible.
- Désinfectez régulièrement les téléphones, les outils partagés, les dispositifs de balayage et autres objets partagés.
- Déconseillez le partage des bureaux, de leur équipement ainsi que des téléphones.
- Évitez les déplacements en dehors de l'État.
- Les voyages d'affaires non essentiels doivent être limités autant que possible.
 Consultez le site internet du CDC de l'État du Maine pour obtenir les conseils aux voyageurs.
- Limitez les déplacements du personnel à plusieurs endroits.
- Assurez-vous que vous disposez d'un processus sûr pour la réception des fournitures et autres livraisons.
- Pour le traçage des contacts, les établissements doivent tenir un registre comprenant les coordonnées des clients et du personnel en cas d'interaction directe et prolongée. Selon nos connaissances actuelles, il y a contact étroit quand est une personne qui s'est trouvée à moins de 1m80 (6 pieds) d'une personne infectée pendant au moins 15 minutes dans la période démarrant 48 heures avant le début de la maladie et jusqu'au moment où le patient a été isolé. Ce contact direct doit rester à la maison, maintenir la distanciation physique, et se surveiller jusqu'à 14 jours depuis sa dernière exposition.

Nettover, désinfecter et aseptiser

Employeurs, veuillez lire les recommandations du CDC <u>Cleaning and Disinfecting</u> <u>Your Facility: Everyday Steps, Steps When Someone is Sick, and Considerations for Employers</u> (Nettoyer et désinfecter votre lieu de travail, à faire tous les jours, à faire en cas de maladie et conseils pour les employeurs)

Nettoyage

 Nettoyez les surfaces à l'aide de savon et d'eau. Nettoyez régulièrement les surfaces fréquemment touchées. Celles-ci comprennent notamment : les tables, les poignées de portes et autres poignées/manches, les interrupteurs, les comptoirs, les bureaux, les téléphones, les claviers, les toilettes, les robinets, les lavabos/éviers, etc.

Désinfection

- Nettoyez les zones ou les objets à l'aide de savon et d'eau ou d'un autre détergent s'ils sont sales. Ensuite, désinfectez-les.
- Recommandez l'utilisation d'un désinfectant domestique enregistré auprès de l'EPA (Agence américaine de Protection de l'Environnement).
- Des solutions diluées d'eau de Javel domestique peuvent également être utilisées si elles conviennent à la surface.

 Des solutions alcoolisées contenant au moins 70 % d'alcool peuvent également être utilisées.

Surfaces non dures : pour les surfaces non dures telles que les moquettes, tapis et rideaux

- Nettoyez ces surfaces en utilisant de l'eau et du savon ou des nettoyants adaptés à ces surfaces.
- Lavez les objets (si possible) conformément aux instructions du fabricant. Utilisez l'eau la plus chaude possible et séchez complètement les articles.

OU

Désinfectez avec un désinfectant domestique enregistré auprès de l'EPA.

Appareils électroniques : pour les appareils électroniques, tels que les tablettes, les écrans tactiles, les claviers, les télécommandes et les distributeurs automatiques de billets de banque

- Envisagez de déposer sur les appareils électroniques une housse de protection qui puisse être essuyée.
- Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage et la désinfection. En l'absence de conseils, utilisez des lingettes ou du spray à base d'alcool contenant au moins 70 % d'alcool. Séchez soigneusement les surfaces.

En cas de maladie

- Connaissez les signes et les symptômes du COVID-19. Sachez quoi faire si le personnel présente des symptômes sur le lieu de travail.
- Exigez des employés qu'ils restent à la maison et qu'ils préviennent leur responsable s'ils sont malades (un congé maladie non punitif doit être possible pour permettre aux membres du personnel de rester à la maison lorsqu'il est malade).
- Envisagez de procéder à des contrôles de température (facultatif).
- Examinez, mettez à jour ou rédigez des procédures de politiques de congé pour les personnes présentant des symptômes du COVID-19.
- Si un(e) employé(e) pense être malade :
 - o demandez aux employés de ne pas venir travailler s'ils présentent des symptômes de type COVID.
 - Les symptômes peuvent apparaître 2 à 14 jours après l'exposition au virus.
 - Les personnes présentant ces symptômes, ou une combinaison de ces symptômes, peuvent avoir le COVID-19 :
 - toux
 - essoufflement ou difficulté à respirer
 - Ou au moins deux de ces symptômes :
 - fièvre
 - frissons
 - tremblements répétés avec des frissons
 - douleurs musculaires
 - maux de tête
 - mal à la gorge
 - perte récente du goût ou de l'odorat
- Si un(e) employé(e) est malade au travail :

- prévoyez une pièce ou un espace où l'employé(e) peut être isolé(e) jusqu'à son transfert à son domicile ou dans un établissement de soins de santé et fournissez-lui un masque, s'il y en a et s'il est toléré.
 - Appelez le 911 pour obtenir des conseils ou de l'aide.
 - Prévenez le personnel qui est entré en contact avec une personne malade d'une exposition possible au COVID-19 sur le lieu de travail, mais cette information doit respecter la politique de confidentialité comme l'exige la loi sur les Américains avec un handicap (ADA, Americans with Disabilities Act)
 - Pour le retour au travail, lisez les dernières recommandations du CDC pour les employés atteints du COVID <u>current CDC guidance</u>
- Les membres du public qui tombent malades pendant qu'ils sont dans votre entreprise :
 - prévoyez une pièce ou un espace où cette personne peut être isolée jusqu'à son transfert à son domicile ou dans un établissement de soins de santé et fournissez-lui un masque, s'il y en a et s'il est toléré.
 - Prévenez le personnel qui est entré en contact avec une personne malade d'une exposition possible au COVID-19 sur le lieu de travail, mais cette information doit respecter la politique de confidentialité comme l'exige la loi sur les Américains avec un handicap (ADA, Americans with Disabilities Act).

Pour les dernières recommandations, veuillez vous rendre sur le site internet du U.S. CDC (l'Agence fédérale du CDC).